



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

## AVIS PUBLIC TRAITEMENT DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX

CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, qu'un projet de règlement numéro 2023-548 relatif au traitement des élus.es de la Municipalité de L'Ascension a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mai 2023.

Le projet de règlement détermine la rémunération de base annuelle des membres du Conseil ainsi que leur allocation de dépenses à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023. Il propose également une indexation annuelle sur la rémunération des élus ainsi que sur leur allocation de dépenses pour les exercices financiers suivants correspondant aux taux d'augmentation de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec, établi par Statistique Canada, au 31 décembre de chaque année, mais ne dépassant pas 5%.

La rémunération proposée est comme suit :

		Rémunération de base annuelle	Allocation de dépenses	Rémunération par réunion aux comités	Allocation de dépenses par réunion
Maire	Actuel	16 728,30 \$	8 358,71 \$	44,33 \$	
	Proposé	20 000,00 \$	10 000,00 \$	0	
Conseillers	Actuel	5 582,67 \$	2 786,24 \$	44,33 \$	
	Proposé	6 700,00 \$	3 350,00 \$	50,00 \$	25,00\$

Le projet de règlement prévoit également qu'advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit, à compter du trente-et-unième (31<sup>e</sup>) jour et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pour cette période.

Le règlement numéro 2023-548 prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, durant les heures d'ouverture, et sur le site Web de la Municipalité à : [www.municipalite-lascension.qc.ca/reglements](http://www.municipalite-lascension.qc.ca/reglements).

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance qui se tiendra le 11 juin 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Donné à L'Ascension, ce 10 mai 2023.

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et greffier trésorier